



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2013

Publication : 30/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 24 Septembre 2013****DOSSIER N° 3 :**DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU
B.P. 2013 (BUDGET PRINCIPAL)

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 24 Septembre 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35****Membres présents : 30****Absents : 3****Excusés : 2**

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. VALLEIX, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, MME TRAORE, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. BLADOU (à M. VALLEIX), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE)

Absents : M. ASSERAY, MME DESON, M. BARRIER

Secrétaire : M. LAMARQUE

DOSSIER N° 3 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU B.P. 2013 (BUDGET PRINCIPAL)

RAPPORTEUR : Alain ZIMMERMANN

Le budget primitif a été adopté le 19 mars 2013. Il est nécessaire d'entériner cette décision modificative concernant un ajustement budgétaire en section d'investissement.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, ces modifications telles qu'exposées ci-dessous sont présentées au niveau du chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES BUDGETAIRES :			
TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	- 25 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	25 000,00 €	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 mars 2013 approuvant le budget primitif 2013,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
30 voix POUR
2 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. PASCAL)

Article unique : Approuve cette décision modificative n° 2 au budget principal dans les conditions ci-dessus présentées.

Fait et délibéré le 24 Septembre 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Fonct.	S/s Fonct.	Article	Désignation	DEPENSES	RECETTES
20	0	020	2051	Concessions et droits similaires (Numérisation acte état civil)	-25 000,00	
				TOTAL CHAPITRE 20	-25 000,00	0,00
20	0	020	2183	Matériel de bureau et matériel informatique (Numérisation acte état civil)	25 000,00	
				TOTAL CHAPITRE 21	25 000,00	0,00
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00

